



Mr Maroš Šefčovič  
Vice-Président chargé des Relations  
Inter-institutionnelles et de l'Administration  
Commission Européenne  
Rue de la Loi, 200  
B-1049 Bruxelles  
Belgique

**Copie à :** M. John Dalli, Commissaire chargé de la Santé et de la Politique des Consommateurs  
M. Eoin O'Shea, Cour des Comptes Européenne  
Mlle Catherine Day, Secrétaire de la Commission Européenne

Bruxelles / Paris, le 13 septembre 2011

Monsieur le Commissaire,

Nous vous écrivons pour attirer votre attention sur des cas répétés et non déclarés de liens avec l'industrie impliquant des experts du groupe scientifique sur *les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments* (groupe ANS) de l'Autorité européenne de Sécurité des Aliments (EFSA). Nous vous demandons de bien vouloir réviser le Règlement fondateur de l'Autorité afin d'enrayer l'épidémie de conflits d'intérêts qui sévit au sein de l'EFSA.

Début juillet, cinq des 19 membres du groupe ANS de l'EFSA ont été remplacés suite à l'expiration de leur mandat. L'observatoire de l'Europe Industrielle et le Réseau Environnement Santé ont constaté que deux des cinq nouveaux membres du groupe ANS ont omis de déclarer des activités de conseil auprès l'Institut International des Sciences de la Vie (ILSI - International Life Sciences Institute), un groupe international de réflexion et de pression financé par l'industrie agroalimentaire.

Riccardo Crebelli, directeur de recherche à l'Institut Italien de la Santé, et Ursula Gundert-Remy, ancien expert médical à l'Institut Fédéral allemand pour l'Evaluation des Risques, ont été conseillers de l'ILSI au cours des cinq dernières années. Ursula Gundert-Remy a été conseillère scientifique de la *Fondation pour la Recherche* de l'ILSI à Washington de 2005 à 2010, et Riccardo Crebelli a été membre d'un comité scientifique sur la sécurité des emballages alimentaires lors d'un symposium organisé par l'ILSI en 2008.

L'ILSI se décrit comme "un partenaire clé pour l'industrie européenne" et il fournit des financements pour "renforcer les connaissances scientifiques dans le domaine réglementaire"<sup>1</sup>. Ses financeurs ne sont autres que Nestlé, Unilever, Kraft Foods, Danone, Mars, Coca-Cola et Mc Donald's<sup>2</sup>. La mission principale de l'ILSI consiste à développer et réviser les normes et les procédures d'évaluation des risques en ce qui concerne les aliments, les substances chimiques et les produits biotechnologiques, ceci dans le but de les rendre aussi peu strictes et coûteuses que possible pour l'industrie<sup>3</sup>.

Le règlement de l'EFSA sur les conflits d'intérêts exige que les membres de ses groupes d'experts signalent tout travail pour l'industrie au cours des cinq dernières années, ce qui pourrait avoir des répercussions sur leur indépendance. Selon le règlement en vigueur de l'EFSA, omettre de déclarer "une activité de conseil ou de services dans un domaine particulier qui relève de la compétence de l'EFSA", même non rémunérée, est considéré comme un "abus de confiance prima facie envers l'EFSA" et pourrait conduire à la radiation de ces experts.

Toutefois, jusqu'ici l'EFSA n'a pris aucune mesure en ce sens. Les nouvelles preuves font suite à l'étude publiée en juin dernier par l'Observatoire de l'Europe Industrielle (CEO), qui montre que 11 des membres du groupe ANS ont un conflit d'intérêts tel que défini par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), et que quatre d'entre eux (John Christian Larsen, Gerrit Speijers, Iona Pratt et Jürgen König) ont omis de déclarer une activité de conseil ou des services pour l'ILSI<sup>4</sup>.

Nous notons que les déclarations d'intérêts de ces quatre experts ont été actualisées quelques jours après la publication de notre rapport du mois de juin, ce qui confirme clairement les affirmations du CEO selon lesquelles ces quatre experts ont enfreint le règlement de l'EFSA en omettant de déclarer des collaborations avec le groupe de pression sponsorisé par l'industrie agroalimentaire *ILSI Europe*.

Il est préoccupant de constater qu'en dépit d'une critique générale trois mois plus tôt, l'EFSA ne parvient toujours pas à améliorer sa pratique, notamment quand il s'agit d'obtenir que les membres de ses groupes scientifiques respectent ses règles sur les déclarations d'intérêts. D'après le document d'Orientation de l'EFSA sur les déclarations d'intérêts, l'Autorité devrait entamer des procédures internes concernant les quatre cas révélés en juin dernier, ainsi que les deux nouveaux cas découverts en septembre<sup>5</sup>. Ces procédures internes devraient faire preuve de transparence.

Nous demandons par la même occasion que l'EFSA suspende les deux scientifiques nouvellement nommés. Nous sommes certains que vous partagez notre point de vue, à savoir que l'EFSA devrait recruter des experts indépendants pour évaluer les additifs de l'industrie agroalimentaire, et que les déclarations d'intérêts des experts devraient être évaluées de manière indépendante.

L'Observatoire de l'Europe Industrielle et le Réseau Environnement Santé vous invitent à adopter des règles beaucoup plus strictes pour enrayer l'épidémie de conflits d'intérêts qui sévit au sein de l'EFSA, en particulier sur les points suivants :

- **Le recrutement des experts** : l'EFSA (ou toute autre institution européenne) devrait prendre l'initiative de chercher des experts indépendants des intérêts industriels, plutôt que de sélectionner des experts parmi ceux qui ont répondu à un appel à candidature ; les critères de sélection devraient clairement exclure les experts qui ont été consultants ou qui ont exercé une activité de conseil, sur une base rémunérée ou non, pour des entreprises du secteur agroalimentaire, mais aussi pour des associations et des groupes de pression financés par l'industrie agroalimentaire.
- **Le contrôle des déclarations d'intérêts des experts** : Actuellement, personne à l'EFSA (ou dans une autre institution de l'UE) ne vérifie l'exactitude et la véracité des déclarations d'intérêts des experts recrutés par l'EFSA. Ce problème existe dans toutes les agences apparentées à l'EFSA qui sont liées aux politiques de l'Union Européenne (AEM, ECHA, AEE, etc.).
- **La transparence des procédures internes** pour déterminer si les omissions d'intérêts de la part des experts constituent un abus de confiance vis-à-vis de l'EFSA : les délibérations et les conclusions détaillées de ces procédures internes à l'EFSA devraient être rendues publiques afin que les citoyens de l'UE et les membres du Parlement européen puissent comprendre les raisons pour lesquelles l'EFSA pense, ou ne pense pas, que l'un de ses experts a abusé de sa confiance.
- **Des sanctions pour l'EFSA (ou toute autre agence)** lorsque les règles ne sont pas respectées, notamment en ce qui concerne le recrutement des experts, la vérification de leurs déclarations d'intérêts ou la transparence des procédures internes, ce dernier point visant à déterminer si l'omission d'intérêts par des experts constitue un abus de confiance vis-à-vis de l'EFSA.

Nous estimons que ces principes de bon sens devraient être énoncés dans le Règlement fondateur de l'EFSA (EC) No 178/2002 du 28 janvier 2002.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Commissaire, nos respectueuses salutations.

Nina Holland  
Corporate Europe Observatory

André Cicoella  
Réseau Environnement Santé

## Notes and references

<sup>1</sup> ILSI Europe Membership, ILSI website. <http://www.ilsi.org/Europe/Pages/Membership.aspx>

<sup>2</sup> Current ILSI Europe Members, ILSI website. <http://www.ilsi.org/Europe/Pages/currentmembers.aspx>

<sup>3</sup> Europe's pesticide and food safety regulators – Who do they work for?, Earth Open Source, April 2011.

<http://www.earthopensource.org/index.php/reports/10-europes-pesticide-and-food-safety-regulators-who-do-they-work-for>

<sup>4</sup> Exposed: conflicts of interest among EFSA's experts on food additives, Corporate Europe Observatory, 15 June 2011.

[http://www.corporateeurope.org/sites/default/files/publications/EFSA\\_ANS\\_panel.pdf](http://www.corporateeurope.org/sites/default/files/publications/EFSA_ANS_panel.pdf)

<sup>5</sup> Implementing act to the policy on declaration of interests - Guidance document on declarations of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguuidance.pdf>